

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 18 janvier 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY (arrivée à 18 H 08), Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.
Mr Alain PIBOULEAU a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 1-2 2

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

OBJET : COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE – LOT 5 - INFRUCTUOSITÉ.

L'appel d'offre relatif au lot N° 5 des travaux d'aménagement du cœur de ville a été lancé le 10 novembre 2023. La procédure retenue par la commune est celle de l'appel d'offre formalisé conformément aux articles R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le besoin, pour la première tranche de travaux lié au centre-ville, est estimé à 3 374 820 € TTC conformément à l'autorisation de programme décidée par délibération N° 2023/028 en date du 5 avril 2023.

Les candidats pouvaient déposer leurs offres jusqu'au 18 décembre 2023 à 12 heures.

Le marché global est constitué de 5 lots, seul le lot N° 5 est concerné par l'appel d'offre publié le 10 novembre 2023 :

- Lot 1 Voirie et réseaux : attribué précédemment
- Lot 2 Pavage-béton-mobilier urbain : attribué précédemment
- Lot 3 Génie civil, fontaine et brumisateurs : infructueux, nouvel appel d'offre en cours
- Lot 4 Serrurerie : attribué précédemment
- Lot 5 Espaces verts**

Le maître d'œuvre est un groupement constitué des cabinets Dessein de ville et Papyrus.

Les candidatures et les offres ont été étudiées par la commission d'appel d'offre le 23 janvier 2024. La commission propose au conseil municipal de déclarer infructueux le lot N° 5.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à déclarer infructueux le lot N° 5, de l'autoriser à le relancer dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence et à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE le lot N° 5 infructueux.

AUTORISE Monsieur le Maire à relancer le lot N° 5 dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 25 janvier 2024

Le Maire
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance
Alain MAYODON

